



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/56
20 juin 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-septième réunion
Montréal, 17-19 juillet 2002

PROPOSITION DE PROJET : ZIMBABWE

Ce document comprend les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Fumigènes

- Élimination du bromure de méthyle dans le secteur du tabac France

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET ZIMBABWE

SECTEUR: Fumigènes SAO utilisées dans le secteur (2001): 544,2 tonnes PAO

Seuils coût/efficacité dans le sous-secteur: S.o.

Titre du projet :

- a) Élimination du bromure de méthyle dans le secteur du tabac

Données relatives au projet	Bromure de méthyle
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)	382,00
Incidence du projet (tonnes PAO)	382,00
Durée prévue du projet (mois)	72
Montant initial demandé (\$US)	13 205 035
Coût final du projet (\$US)	
Coût différentiel d'investissement (a)	19 083 651
Fonds pour imprévus (b)	1 908 365
Coût différentiel d'exploitation (c)	-12 931 266
Coût total du projet (a+b+c)	8 060 750
Participation locale au capital (%)	100 %
Pourcentage des exportations (%)	0 %
Montant demandé (\$US)	8 060 750
Rapport coût-efficacité (\$US /kg)	21,10
Confirmation du financement de contrepartie?	Oui
Agence nationale de coordination	Ministère de l'Environnement et du Tourisme
Agence d'exécution	France

Recommandations du Secrétariat	
Montant recommandé (\$US)	
Incidence du projet (tonnes PAO)	
Rapport coût-efficacité (\$US/kg)	
Coût d'appui de l'agence d'exécution (\$US)	
Coût total pour le Fonds multilatéral (\$US)	

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le gouvernement de la France propose un projet visant à éliminer 382 tonnes PAO de BM utilisé pour fumiger 1 156 hectares de lits de semences de tabac traditionnels au Zimbabwe. Le projet a été préparé par l'ONUDI.
2. Près de 95 pour cent des produits du tabac sont exportés. Par contre, le tabac n'est pas exporté par les cultivateurs qui utilisent leurs propres ressources pour produire le tabac; les cultivateurs vendent plutôt leur récolte sur le marché aux enchères du tabac où il est acheté par les entreprises, les intermédiaires et les fabricants locaux.
3. La technologie de remplacement suggérée pour remplacer le bromure de méthyle (BM) dans la production de semis de tabac est un système de plateaux flottants installés dans des microtunnels. Cette technologie a été choisie en raison des résultats du projet de démonstration (approuvé par la 23^e réunion du Comité exécutif au coût de 370 700 \$US et mis en œuvre par l'ONUDI).
4. Le coût total des investissements pour ce projet a été évalué à 23,6 millions \$US. Il comprend le transfert technologique et la formation. Les économies d'exploitation ont été évaluées à 10,41 millions \$US. Le gouvernement du Zimbabwe demande la somme de 13,2 millions \$US au Fonds multilatéral. Le rapport coût/avantages du projet est de 34,56 \$US/kg.
5. Le projet sera mis en œuvre par l'ONUDI, et coordonné à l'échelle nationale par le Bureau de l'ozone, en étroite collaboration avec l'Association du tabac du Zimbabwe (ZTA) et le Conseil de recherche sur le tabac. Le délai nécessaire pour la mise en œuvre du projet est de 6 ans.
6. La ZTA a accepté de payer les coûts de distribution depuis l'entrepôt principal jusqu'à chacun des cultivateurs (évalués à 1 million \$US). Les économies d'exploitation évaluées à 10,41 millions \$US seront réalisées après 4 ans de production au moyen de la nouvelle technologie, mais la somme totale de 23,6 millions \$US sera néanmoins nécessaire lors du début du nouveau projet. À cet égard, la ZTA, en collaboration avec ses membres, a accepté d'avancer les 10,4 millions \$US pour acheter tout l'équipement nécessaire pour la nouvelle technologie (la ZTA a proposé que le projet achète la quantité complète de certaines composantes du système au lieu de quelques exemplaires de chacune des composantes nécessaires pour la création de séries complètes de microtunnels).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

7. La mise en œuvre de ce projet entraînera l'élimination de 382 tonnes PAO de BM, ce qui représente l'ensemble des utilisations réglementées du BM, sauf 23 tonnes PAO utilisées dans l'entreposage des céréales.

8. La proposition de projet révèle que 83 460 hectares de tabac blond de Virginie ont été cultivés en 2000 et 81 607 hectares en 2001. Cependant, le Secrétariat a indiqué que le rapport de la ZTA publié en mars 2000 révèle que la superficie cultivée de tabac en 2000-2001 a été de 75 648 hectares et de 68 000 hectares en 2001-2002. À cet égard, le Secrétariat a été informé qu'environ 80 pour cent des cultivateurs sont membres d'une des associations de cultivateurs suivantes : la ZTA, l'Union des cultivateurs commerciaux indigènes (ICFU), l'Union des cultivateurs du Zimbabwe (ZFU) et l'Association du tabac séché à l'air (ACTA). La ZTA est l'association la plus importante et elle regroupe environ 57 pour cent de tous les cultivateurs au pays. Par ailleurs, l'ONUDI a obtenu des données de toutes les associations de cultivateurs et a comparé ces données aux données de consommation de BM rapportées par le gouvernement du Zimbabwe et les estimations du Conseil de recherche sur le tabac. De plus, les chiffres pour 2001-2002 n'étaient que des estimations au moment de la préparation du projet.

9. Le Secrétariat a indiqué que les calculs pour le projet ont été faits en fonction de plateaux de 200 cellules. L'utilisation de plateaux de 244 cellules permettrait de réduire la superficie totale nécessaire à l'installation des microtunnels d'environ 18 pour cent. Le Secrétariat a souligné que les recherches menées dans la région de la production du tabac des États-Unis ont révélé que le diamètre des tiges et la taille des plants étaient sensiblement les mêmes dans les plateaux de 200 et de 244 cellules (aucune différence n'a été notée sur le plan de la tenue du plant, de la croissance en début de saison ni du rendement des plants contenus dans les plateaux flottants évalués). L'ONUDI a informé le Secrétariat qu'en raison des conditions climatiques du pays pendant la saison du repiquage, l'utilisation de plateaux de 200 cellules contribue davantage au développement de plants ayant un système racinaire fort auquel adhère une bonne quantité de substrat, ce qui permet aux plants de mieux résister à la période de sécheresse. Par la suite, l'ONUDI a calculé les coûts du projet en fonction de plateaux de 244 cellules. Ce coût est de 8 060 750 \$US et comprend l'équipement, la formation et l'assistance technique nécessaires pour éliminer 382 tonnes PAO de BM. Ce coût tient compte des économies d'exploitation évaluées à 10,41 millions \$US.

10. L'ONUDI a aidé le gouvernement du Zimbabwe à élaborer une proposition d'accord révisé entre le gouvernement et le Comité exécutif comprenant les engagements et le plan d'action suggérés pour l'élimination du BM dans le secteur du tabac au Zimbabwe. Ce projet d'accord tient compte de l'accord actuel sur l'élimination du BM dans les fleurs coupées approuvé par la 31^e réunion du Comité exécutif. Le projet d'accord est joint aux présentes à l'annexe I.

RECOMMANDATION

11. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner la proposition de projet à la lumière des observations ci-dessus.

Annexe I

**CONDITIONS POSÉES POUR L'ÉLIMINATION
DU BROMURE DE MÉTHYLE AU ZIMBABWE**

(VERSION PROVISOIRE)

1. Le Comité exécutif :

- a) à sa 31^e réunion, a approuvé la somme de 904 200 \$US comme montant total offert au Zimbabwe pour éliminer complètement l'utilisation du bromure de méthyle dans les fleurs coupées (132 tonnes PAO) ;
- b) à sa 37^e réunion, a approuvé en principe la somme de 8 060 750 \$US comme montant total offert au Zimbabwe pour éliminer complètement l'utilisation du bromure de méthyle dans les lits de semence du tabac (382 tonnes PAO de plus).

2. Le niveau de référence rapporté au Secrétariat de l'ozone pour la conformité du Zimbabwe dans le secteur du bromure de méthyle est de 557 tonnes PAO, et le niveau de consommation de bromure de méthyle en 2001 était de 544 tonnes PAO, ce qui démontre que le Zimbabwe a respecté l'échéance de conformité pour 2002 du Protocole de Montréal et doit réduire sa consommation d'au moins 98,4 tonnes PAO afin de respecter l'objectif de réduction de 20 pour cent de 2005.

3. Par la mise en oeuvre des projets d'investissement ci-dessus, le gouvernement du Zimbabwe s'engage à réduire en permanence sa consommation nationale totale de bromure de méthyle à des fins réglementées aux niveaux maximums suivants :

Année	BM éliminé par année (tonnes PAO)			Consommation restante maximum de BM à l'exception des applications sanitaires préalables à l'expédition (tonnes PAO) (*)
	Fleurs (ONUDI)	Tabac (France)	Élimination totale par année	
2001				598
2002	41,0		41,0	557,0
2003	39,6		39,6	517,4
2004	102,0	76,4	178,4	339,0
2005	0,0	76,4	76,4	262,6
2006	0,0	76,4	76,4	186,2
2007	0,0	76,4	76,4	109,8
2008	0,0	76,4	76,4	33,4

(*) La consommation restante est utilisée pour fumer le maïs après la récolte.

4. Les projets élimineront les utilisations restantes de BM dans le sol pour les fleurs coupées et le tabac au Zimbabwe, à l'exception des applications aux fins de quarantaine et de traitement avant l'expédition. Le Zimbabwe s'engage à maintenir en permanence les niveaux indiqués ci-dessus en imposant des restrictions sur les importations et toutes les autres mesures de politiques nécessaires.

5. Le montant accordé au projet sera décaissé par le gouvernement de la France et l'ONUDI conformément à la ventilation budgétaire annuelle suivante :

Année	Fleurs (\$US)	Tabac (\$US)	Montant total (\$US)
2001	298 320		298 320
2002	298 320	2 500 000	2 798 320
2003	307 560	0	307 560
2004	0	2 000 000	2 000 000
2005	0	1 000 000	1 000 000
2006	0	1 000 000	1 000 000
2007	0	1 000 000	1 000 000
2008	0	560 750	560 750

6. Le gouvernement du Zimbabwe a examiné les données sur la consommation fournies dans le projet pour le tabac, et est convaincu de leur exactitude. Par conséquent, le gouvernement conclut cet accord avec le Comité exécutif étant entendu que le gouvernement sera entièrement responsable des coûts d'élimination de toute consommation de bromure de méthyle (pour les fleurs coupées et les lits de semence de tabac) recensée à une date ultérieure. La consommation restante de 33,4 tonnes PAO indiquée dans le calendrier de réduction ci-dessus, est utilisée pour la fumigation du maïs après la récolte. Cette consommation restante fera l'objet d'un projet indépendant futur, si recevable.

7. Le gouvernement du Zimbabwe, en accord avec le gouvernement de la France et l'ONUDI, possédera la souplesse nécessaire pour organiser et mettre en œuvre les composantes du projet qu'il juge prioritaires afin de respecter ses engagements en matière de réduction de la consommation de bromure de méthyle précisées ci-dessus. Le gouvernement de la France et l'ONUDI acceptent de gérer les fonds du projet de façon à assurer le respect des objectifs d'élimination du BM convenus.

8. Le gouvernement de la France et l'ONUDI remettront chaque année au Comité exécutif un rapport sur les progrès réalisés en vue de respecter les objectifs annuels de réduction de la consommation de bromure de méthyle dans les fleurs coupées et les lits de semence de tabac, et sur les coûts annuels de l'utilisation des technologies de remplacement choisies et les matières premières achetées avec les fonds du projet.

9. Les conditions posées entre le gouvernement du Zimbabwe et le Comité exécutif tiennent compte des projets d'élimination du bromure de méthyle déjà approuvés dans le secteur des fleurs coupées. Elles remplacent donc les conditions posées à la 31^e réunion du Comité exécutif.